

INFORMATIONS SPECIFIQUES CHIEN DE PROTECTION

BESOIN D'UN SUIVI INDIVIDUEL LORS DE LA MISE EN PLACE D'UN CHIEN DE PROTECTION / APPUI TECHNIQUE SUR DES QUESTIONS SPÉCIFIQUES :

En complément ou non d'une formation collective sur l'utilisation de chiens de protection, vous pouvez bénéficier, par l'intermédiaire du dossier protection des troupeaux, d'une prestation aidée à 100 % :

- pour un suivi individualisé lors de la mise en place d'un chien de protection,
- pour un appui technique individualisé pour l'aide à la résolution de problèmes spécifiques.

Ces prestations doivent être réalisées par des personnes/structures dont les compétences sur les chiens de protection sont reconnues et sur validation de la DRAAF (liste ci dessous non exhaustive) :

Éleveurs référents et relais du réseau national sur les chiens de protection de l'IDELE

voir la page spécifique du site de l'IDELE : <https://idele.fr/chiens-de-troupeau>

- Éleveur référent pour l'aide à l'introduction des chiens ET appui technique lors de problèmes spécifiques :

Vincent DUCOMET à BARNAVE , contact 07.88.82.72.61 ou par mail ducometav@gmail.com

- Éleveurs relais Drôme pour l'aide à l'introduction des chiens :

Alexandra POILBLANC à LA CHAPELLE EN VERCORS, contact 06.08.81.62.76 ou par mail belle.oscence@gmail.com

Aline GUILHOT à MISCON, contact par sms au 07.80.4.2.58.46 ou par mail aljl.guilhot@gmail.com

Claire LAPIE à BALLONS, contact 06.17.44.70.68 ou par mail contact@lacollineauxmoutons.fr

Hors réseau IDELE

- Nathalie DUFOUR, le clos du Pendants à CRUPIES, voir site <http://www.le-clos-du-pendants.com/> contact au 06.21.15.59.91 ou par mail nathalie.dufour0681@orange.fr

- IPRA (Institut pour la Promotion et la Recherche sur les Animaux de Protection des Troupeaux) site : www.ipra-landry.com contact@ipra-landry.com

Une modification du dossier de protection déjà déposé peut être apportée pour permettre la prise en charge de ces appuis individualisés.

Les personnes intéressées pour bénéficier de ces aides peuvent contacter la DDT par mail à l'adresse ddt-sa-ppde@drome.gouv.fr ou au 04.81.66.80.38 (sauf mercredi).

AUTRES INFORMATIONS SUR LES CHIENS DE PROTECTION

Informations techniques :

L'institut de l'élevage IDELE a mis en place sur son site internet, une page spécifique sur les chiens de protection : <https://idele.fr/chiens-de-troupeau>

Cette page sera régulièrement alimentée.

Actuellement, vous pouvez trouver **une fiche technique "choisir son chien de protection en 6 questions", un "guide de l'utilisateur du chien de protection des troupeaux " et des vidéos courtes et pratiques sur " le choix du chiot" et "l'introduction dans le troupeau".**

ATTENTION : ces documents ne remplacent pas une formation. Ils peuvent vous aider en attendant ou la compléter.

Supports de communication multi-usage :

Pour les éleveurs utilisateurs de chiens de protection, des supports de communication à destination des usagers des espaces pastoraux, sur les comportements à adopter en cas de rencontre avec les chiens de protection (panneaux et flyers) sont disponibles en divers points de retraits répartis sur le territoire drômois :

- > DDT à VALENCE : contact 04.81.66.80.38 ddt-sa-ppde@drome.gouv.fr
- > Unité Territoriale de la DDT à NYONS : contact 04.75.26.90.13 (Déborah Baudesson)
- > ADEM à DIE : contact 04.75.22.20.39
- > Antennes de la Chambre d'Agriculture de DIVAJEU et MONTELIMAR : contact 06.20.88.81.04 (Marie Cabrol)
- > BALLONS chez Claire Lapie (éleveuse relais réseau IDELE), contact 06.17.44.70.68
- > LA CHAPELLE EN VERCORS chez Alexandra Poilblanc (éleveuse relais réseau IDELE), contact 06.08.81.62.76

Des films courts et pédagogiques sur les comportements à adopter en cas de rencontre avec un chien de protection y sont également présentés.

Tous ces supports sont consultables et téléchargeables sur le lien suivant :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/protection-des-troupeaux-r3435.html>

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter la DDT :
au 04.81.66.80.38 (sauf mercredi) ou par mail ddt-sa-ppde@drome.gouv.fr